

CONSEIL MUNICIPAL

6 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal

- A décidé de retenir la société Vendée Bureau pour la fourniture du matériel et mobilier de bibliothèque et précisé que le choix des modèles et coloris serait fait ultérieurement et ferait l'objet d'une nouvelle délibération.
- A émis un avis favorable au versement d'une subvention de 64.260 €, dans le cadre du programme d'aide à la rénovation énergétique pour le projet bibliothèque, salle des associations et Mairie, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention particulière relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opérations de rénovations énergétiques avec le SYDEV.
- A émis un avis favorable à la vente à l'euro symbolique de quelques mètres carrés appartenant à la Commune situés au fond de l'ex-propriété FOLLIOT, en échange des concessions accordées par Monsieur GUILLEMARD et Mme BOURDON pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions.
- A validé la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier en vue de réaliser un projet de quartier d'habitat en centre-bourg et autorisé Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- A émis un avis favorable à la vente de bois situé dans des coteaux en limite de Commune et fixé le prix de vente à 16 € le stère.
- A émis un avis favorable au classement des voies à caractère de rues, d'une longueur totale de 1.136 mètres, dans la voirie communale et validé le nouveau tableau de classement avec une longueur totale de voirie communale égale à 36.111 mètres.
- A décide d'attribuer une subvention de 14.400 € à Familles Rurales pour la restauration scolaire, à titre d'acompte pour l'année 2017.
- A décidé d'attribuer une subvention de 15.000 € au Groupement Familles Rurales pour l'Accueil de Loisirs et les NAP, à titre d'acompte pour l'année 2017.
- A voté la décision modificative n°2 au budget communal.
- A approuvé la mise à jour des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- A décidé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2017, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.